

# Bulletin de l'ISMP Canada

Volume 24 • Numéro 1 • Le 14 février 2024

## Une nouvelle approche canadienne pour les médicaments de niveau d'alerte élevé

Les médicaments de niveau d'alerte élevé sont les médicaments qui présentent un risque accru de causer des préjudices importants au patient lorsqu'ils sont utilisés par erreur.<sup>1</sup> Ils ne sont pas nécessairement plus susceptibles d'être impliqués dans une erreur ou un incident, mais lorsqu'ils le sont, les conséquences sont généralement plus graves que dans le cas des médicaments qui n'entrent pas dans cette catégorie de risque. Le bulletin porte sur la récente élaboration de la Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé et fournit de l'information sur le Guide de l'utilisateur connexe. Ce contenu aidera les organisations à dresser leur propre liste organisationnelle en fonction de leur contexte de soins respectif et à satisfaire aux exigences d'agrément.

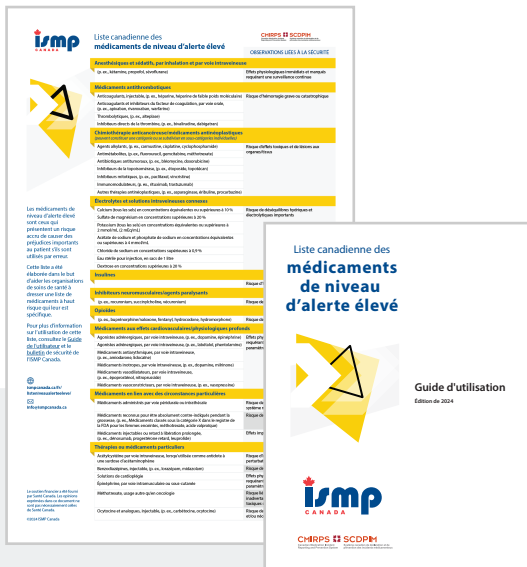
### POURQUOI L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LISTE CANADIENNE DES MÉDICAMENTS DE NIVEAU D'ALERTE ÉLEVÉ?

Jusqu'à présent, les listes organisationnelles des médicaments à haut risque se sont basées largement sur les référentiels développés par le US Institute for Safe Medication Practices.<sup>2-4</sup> Les autres sources incluent les systèmes de déclaration des organisations elles-mêmes, ainsi que les rapports, la littérature et les connaissances des experts en sécurité médicamenteuse. Pour répondre à la rétroaction et à l'intérêt qu'ont exprimés les professionnels de la santé canadiens, l'ISMP Canada a élaboré, dans le cadre d'une collaboration pancanadienne, la Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé. Devant l'évidence de disparités contextuelles entre les listes des divers pays, cette liste vise à répertorier exclusivement les médicaments actuellement reconnus comme à haut risque dans le contexte canadien.

Une liste de médicaments de niveau d'alerte élevé permet d'identifier les médicaments qui nécessitent des précautions particulières pour réduire les risques d'erreur et les préjudices aux patients.<sup>5</sup> Les préjudices causés peuvent être reliés aux effets de traitement attendus de la médication (par ex., réduction du glucose sérique avec l'insuline) ou aux effets indésirables liés au médicament (par ex., la détresse respiratoire induite par les opioïdes).

**La Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé peut être mise en œuvre dans tous les secteurs de la santé.**

**Il est recommandé que chaque organisation adapte la liste à son contexte particulier.**



[ismpcanada.ca/fr/listeniveaulerteeleve](http://ismpcanada.ca/fr/listeniveaulerteeleve)

Cette liste canadienne peut être mise en œuvre dans tous les secteurs de la santé. Compte tenu de la variété des secteurs et des milieux de soins, des différents types de médicaments utilisés et de la diversité de la patientèle, il est recommandé que chaque organisation adapte la liste à son contexte local particulier. Les pratiques-cibles de sécurité, fondées sur les données probantes, et les données d'incidents devraient également être prises en compte dans l'établissement de la liste des médicaments à haut risque propre à l'organisation.

## MÉTHODOLOGIE

La Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé a été élaborée par un processus exhaustif multi-étapes (illustration 1).

### Identification des médicaments susceptibles d'inclusion sur la liste

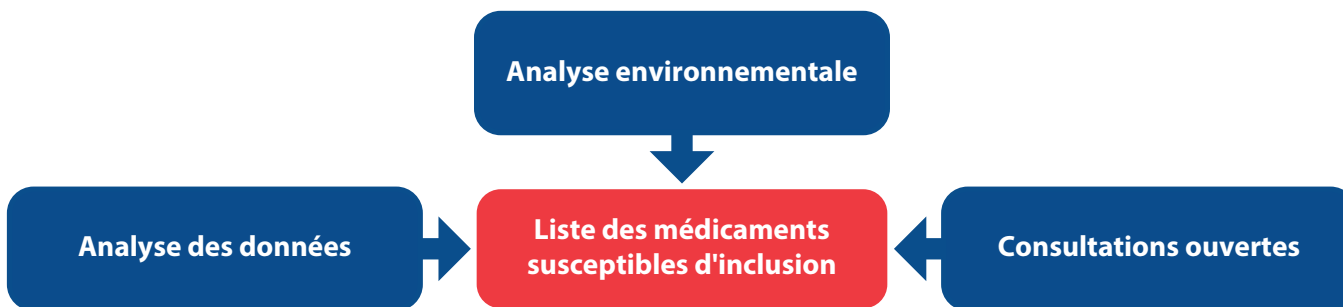
Les médicaments susceptibles d'être incorporés à la Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé ont été déterminés par un exercice en trois volets (illustration 2) :

1. Consultation auprès des professionnels de la santé, des parties prenantes, des patients et des proches-aidants canadiens.
2. Analyse des déclarations des incidents survenus au cours d'une période récente de 5 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022), sans égard à la gravité des préjudices attribuée. Ces déclarations d'incidents ont été tirées de trois bases de données de déclaration de l'ISMP Canada [Formulaire de déclaration d'incident/accident lié à la médication – formulaire pour les professionnels de la santé, Référentiel de données nationales sur les incidents pour les pharmacies communautaires (NIDR) et déclarations des consommateurs], ainsi que de la base de données du Système national de déclaration des accidents et incidents (SNDAI) administré par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS).
3. Analyse environnementale des listes internationales et canadiennes des médicaments à haut risque, des rapports sur la sécurité médicamenteuse et de la littérature.

Cet exercice a généré une liste de 79 catégories de médicaments et/ou de médicaments individuels susceptibles de figurer sur la Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé.



**ILLUSTRATION 1.** Aperçu du processus d'élaboration de la Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé.



**ILLUSTRATION 2.** Flux d'information pour la détermination des médicaments susceptibles d'inclusion.

## Opinions d'experts siégeant à un groupe consultatif

Un groupe consultatif multidisciplinaire et multisectoriel composé de professionnels de la santé de partout au Canada ont participé à une enquête Delphi de deux tours, gérée de façon externe, afin de d'orienter l'élaboration de la liste. Les membres du groupe ont exprimé leurs opinions sur l'inclusion des catégories de médicaments et/ou des médicaments individuels de la liste suggérée et ont également été encouragés à proposer d'autres médicaments qui, selon eux, devraient y figurer. De plus, le groupe a prodigué de précieux conseils et exprimé ses observations sur ce qu'impliquent la désignation d'un médicament comme « médicament de niveau d'alerte élevé » et l'instauration des processus de sécurité nécessaires.

## Révision par l'ISMP Canada

Les membres de l'équipe multidisciplinaire de l'ISMP Canada chargée de l'analyse, épaulés de spécialistes internes en sécurité médicamenteuse et de leaders dotés d'expérience clinique, ont passé en revue les médicaments proposés et mis la touche finale à la liste.

## COMMENT UTILISER LA LISTE CANADIENNE DES MÉDICAMENTS DE NIVEAU D'ALERTE ÉLEVÉ

La Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé classe les éléments par catégories de médicaments, par médicaments utilisés dans des circonstances particulières et par médicaments particuliers.

La taxonomie de la liste vise à refléter l'utilisation dans les contextes de soins habituels et ne correspond pas nécessairement à un système de classification officiel (par ex., Système de classification anatomique thérapeutique chimique ou American Hospital Formulary System). Des exemples sont fournis pour chacune des catégories ou sous-catégories, mais ne se veulent pas exhaustifs. Deux des trois formats disponibles sur la page Web présentent une liste d'observations liées à la sécurité et donnent un aperçu des risques associés à chaque catégorie ou sous-catégorie de médicaments.

La démarche d'élaboration d'une liste spécifique à l'organisation repose sur l'examen des données probantes obtenues des rapports d'incidents recueillis localement, des comités de sécurité locaux, de la rétroaction du personnel de même que des acquis de connaissances des organisations vouées à la sécurité médicamenteuse. Après ce rigoureux exercice de réflexion, il se peut que certains médicaments de la liste canadienne ne s'avèrent pas pertinents aux fins d'inclusion dans la liste organisationnelle locale. Au vu des fragilités potentielles identifiées lors de leur évaluation des risques, les organisations peuvent désormais cibler les médicaments qui doivent figurer sur leur liste de médicaments de niveau d'alerte élevé spécifique. Dans ce dernier scénario, les organisations qui ajoutent à leur liste des médicaments ou des catégories de médicaments qui n'apparaissent dans la Liste canadienne de médicaments de niveau d'alerte élevé sont priées d'en informer l'ISMP Canada aux fins d'information pour les révisions futures et l'amélioration continue.

L'ISMP Canada a élaboré un guide de l'utilisateur pour aider les organisations à dresser et à mettre en œuvre leur liste de médicaments de niveau d'alerte élevé et les processus de sécurité associés, et à satisfaire aux exigences d'agrément.<sup>6</sup> La Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé (dans les trois options de format) ainsi que le Guide de l'utilisateur sont disponibles à l'adresse : <https://ismpcanada.ca/fr/listeniveaulerteeleve>

## Recommandations à l'intention des organisations de soins de santé

- Utilisez la Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé pour vous faciliter l'établissement d'une liste de médicaments à haut risque, à partir d'une revue et/ou d'une évaluation des risques liés aux médicaments en usage au sein de votre établissement et en fonction des populations que vous desservez.
- Élaborez et mettez en œuvre des stratégies de sécurité qui réduisent le risque de préjudices pour chaque catégorie de médicaments ou chaque médicament figurant sur la liste des médicaments à haut risque

**La Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé a été élaborée dans le but d'aider les organisations de soins de santé à dresser leur propre liste de médicaments à haut risque, à partir d'une revue et/ou d'une évaluation des risques que comportent les médicaments qu'elles utilisent et en fonction des populations qu'elles desservent. La Liste canadienne n'a pas été conçue pour que les organisations l'adoptent telle quelle en faisant abstraction de leur spécificité.**

spécifique à l'organisation, en gardant à l'esprit les principes ci-dessous :

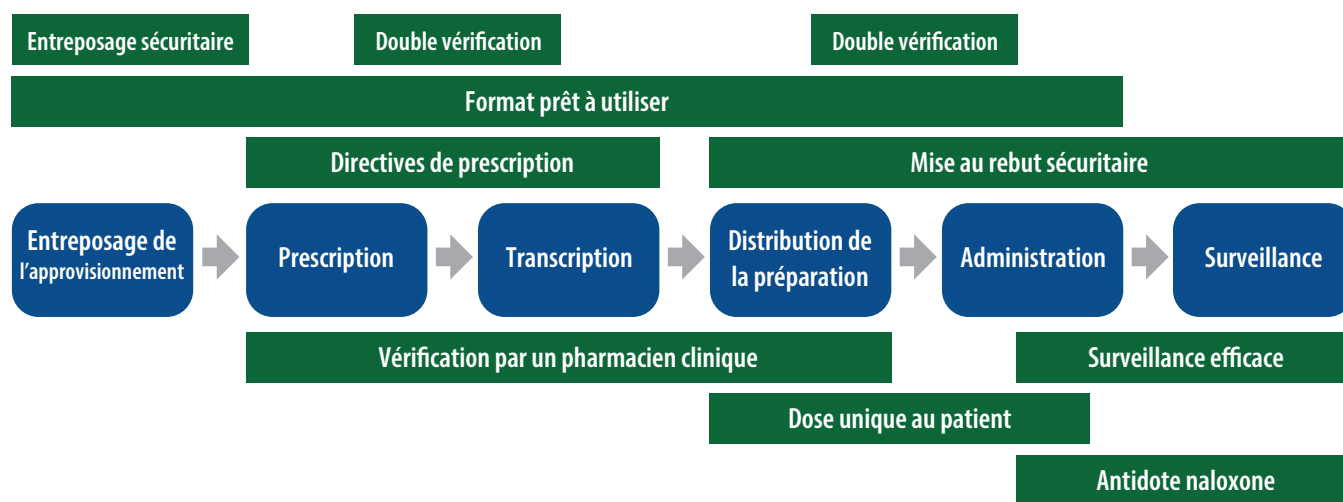
- Les stratégies de sécurité doivent être multiples et se superposer les unes aux autres, et refléter les mesures dont l'effet de levier est le plus important dans l'échelle d'efficacité (voir l'exemple de l'illustration 3).<sup>5,7</sup>
- Les stratégies doivent s'attaquer aux causes sous-jacentes de tout incident connu.<sup>5</sup>
- Des doubles vérifications indépendantes devraient être effectuées parallèlement à d'autres stratégies, et non comme seule mesure de vérification des médicaments. Elles devraient être instaurées au(x) point(s) du processus d'utilisation des médicaments où elles auront le plus d'impact.
- Exercez une vigilance continue vis-à-vis des données d'incidents et des observations des professionnels de la santé afin de cerner les problématiques et faire le nécessaire pour améliorer la liste organisationnelle spécifique, de même que les stratégies de sécurité associées.
- Vérifiez périodiquement la liste organisationnelle spécifique pour identifier les médicaments nécessitant l'inclusion ou le retrait afin de refléter les changements dans les pratiques ou les formulaires au fil du temps.
- Informez l'ISMP Canada de tout ajout de médicament, de catégorie de médicaments ou de cas particuliers à votre liste organisationnelle spécifique; ceci permettra de documenter la mise à jour de la Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé.
- Suscitez l'intérêt du personnel envers la liste organisationnelle spécifique et les stratégies de prévention des risques s'y rattachant.

## CONCLUSION

L'ISMP Canada a élaboré la Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé grâce à une méthode multifactorielle et multilatérale, tirant parti des contributions de patients, de proches-aidants et de professionnels de la santé issus de nombreux secteurs de la santé et provenant de partout au Canada. Cette liste a pour but d'aider les organisations de soins de santé à constituer leur propre liste de médicaments de niveau d'alerte élevé, selon le contexte de pratique et les facteurs locaux touchant les établissements de santé respectifs. Pour réduire les risques de préjudices aux patients, chaque organisation devrait assurer que de multiples mesures efficaces se superposent les unes aux autres soient intégrées à la gestion des médicaments se trouvant sur sa liste spécifique. L'ISMP Canada fera périodiquement des mises à jour de la Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé, pour assurer son adéquation avec les modèles de pratique, les médicaments et les enjeux émergents que mettent en relief les déclarations ainsi que les apprentissages et expériences partagées.

## REMERCIEMENTS

*L'ISMP Canada remercie chaleureusement les consommateurs, les fournisseurs de soins de santé et les organisations qui signalent les incidents liés aux médicaments aux fins d'analyse et d'apprentissage et, en particulier, ceux et celles qui ont contribué à la consultation ouverte sur la Liste canadienne des médicaments de niveau d'alerte élevé. Pareillement, nous exprimons toute notre reconnaissance et gratitude aux personnes siégeant au groupe consultatif qui nous ont généreusement fait bénéficier de leurs précieux conseils et réflexions.*



**Illustration 3 :** Exemple de stratégies de sécurité multicouches du processus d'utilisation des médicaments en ce qui a trait aux opioïdes.

## RÉFÉRENCES

1. Définitions. Toronto (ON) : Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada; [consulté le 13 oct. 2023]. Accessible à : <https://ismpcanada.ca/fr/ressource/definitions>
2. High-alert medications in acute care settings. Plymouth Meeting (PA): Institute for Safe Medication Practices; 23 août 2018 [consulté le 13 oct. 2023]. Accessible à : <https://www.ismp.org/recommendations/high-alert-medications-acute-list>
3. High-alert medications in community/ambulatory care settings. Plymouth Meeting (PA): Institute for Safe Medication Practices; 30 sept. 2021 [consulté le 13 oct. 2023]. Accessible à : <https://www.ismp.org/recommendations/high-alert-medications-community-ambulatory-list>
4. High-alert medications in long-term care (LTC) settings. Plymouth Meeting (PA): Institute for Safe Medication Practices; 20 mai 2021 [consulté le 13 oct. 2023]. Accessible à : <https://www.ismp.org/recommendations/high-alert-medications-long-term-care-list>
5. Grissinger M. Your high-alert medication list is relatively useless without associated risk-reduction strategies. P T. 2016;41(10):598-600. Accessible à : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5046995/>
6. Required Organizational Practice: high-alert medications. Gloucester (ON): Health Standards Organization. Forthcoming 2024.
7. Échelle d'efficacité. Toronto [ON] : ISMP Canada; [consulté le 12 déc. 2023]. Accessible à : <https://ismpcanada.ca/fr/ressource/echelle-defficacite/>



Le Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM) est un regroupement pancanadien de Santé Canada, en partenariat avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada (ISMP Canada) et Excellence en santé Canada (ESC). Le SCDPIM a pour but de réduire et de prévenir les incidents médicamenteux indésirables au Canada.

Le soutien financier a été fourni par Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles de Santé Canada.



L'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada est un organisme national indépendant à but non lucratif engagé à la promotion de l'utilisation sécuritaire des médicaments dans tous les secteurs de la santé. Les mandats de l'ISMP Canada sont les suivants : recueillir et analyser les déclarations d'incidents/accidents liés à l'utilisation des médicaments, formuler des recommandations pour prévenir les accidents liés à la médication et porter assistance dans le cadre des stratégies d'amélioration de la qualité.

## Pour déclarer les accidents liés à la médication

(incluant les évités de justesse)

**En ligne :** [www.ismpcanada.ca/fr/declaration/](http://www.ismpcanada.ca/fr/declaration/)

**Téléphone :** 1-866-544-7672

ISMP Canada s'efforce d'assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements reçus et respectera la volonté du déclarant quant au niveau de détail à inclure dans ses publications. Les bulletins de l'ISMP Canada contribuent aux alertes mondiales sur la sécurité des patients.

## Inscrivez-vous

Pour recevoir gratuitement le Bulletin "Bulletin de l'ISMP Canada", inscrivez-vous à l'adresse :

[www.ismpcanada.ca/fr/safety-bulletins/#footer](http://www.ismpcanada.ca/fr/safety-bulletins/#footer)

Ce bulletin partage des informations sur les pratiques de médication sécuritaires, est non commerciale, et est par conséquent exempté de la législation anti-pourriel canadienne.

## Contactez-nous

**Adresse courriel :** [cmirps@ismpcanada.ca](mailto:cmirps@ismpcanada.ca)

**Téléphone :** 1-866-544-7672

©2024 Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada.